




RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE THANN



Le débat d'orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants a été introduit par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) en 1992.

La loi Notre du 7 août 2015 a apporté des modifications à la présentation de ce débat d'orientations budgétaires, notamment pour les Centres Communaux d'Action Sociale.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales précise : « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Dès lors, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires et faire l'objet d'une délibération propre.

Un délai de 10 semaines est prévu par la réglementation entre le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif.

Les évolutions structurelles et conjoncturelles doivent pouvoir être présentées aux membres du conseil d'administration, pour déterminer ensuite les priorités de la politique d'action sociale qui fonderont la construction du Budget Primitif 2026.

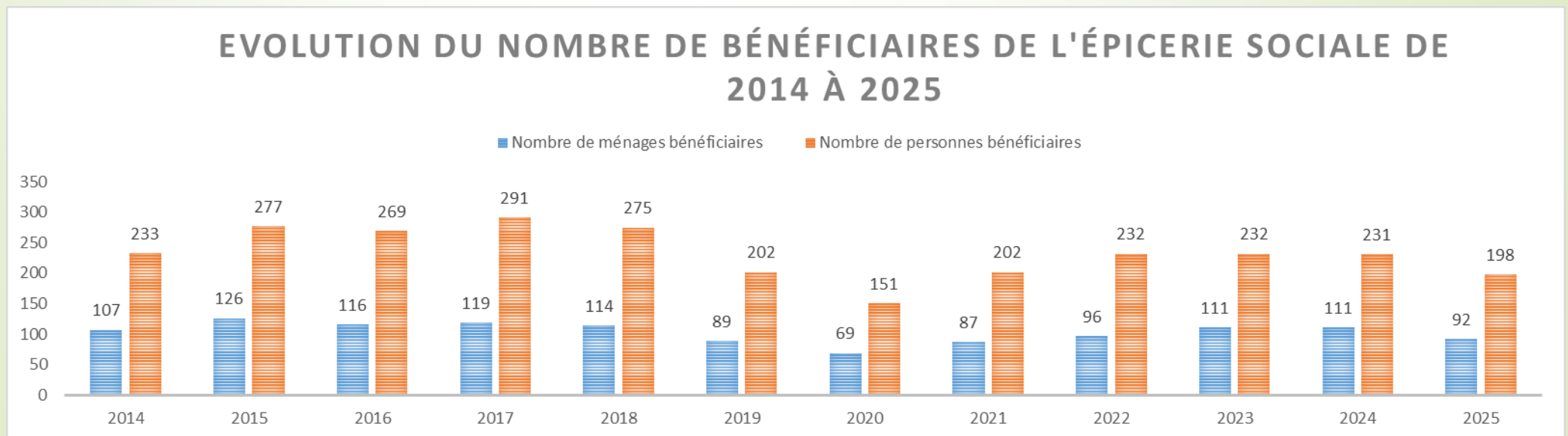
Ce rapport se doit de préciser les tendances prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Les faits marquants et actions réalisées en 2025

- Une équipe d'agents stable au CCAS, sans mouvement d'arrivée ou de départ pouvant impacter le fonctionnement du service
- Des actions envers les aînés : une fête des aînés au Relais Culturel Pierre Schielé très réussie, des visites d'anniversaire proposées par les élus (choix laissé avec l'envoi du bon cadeau par voie postale), des paniers garnis offerts lors des anniversaires des résidents en EHPAD, une distribution du muguet à l'occasion du 1^{er} mai aux résidents des EHPAD et Saint-Joseph, une semaine bleue riche en animations...
- Fin de mission pour les deux jeunes volontaires en service civique solidarité seniors au CCAS dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées (visite de convivialité, aide aux courses, accompagnement sur le marché, mais aussi soutien aux EHPAD et associations pour l'organisation d'animations destinées aux aînés). Le choix a été fait de suspendre le renouvellement de cette démarche, en raison de difficultés à concrétiser les actions sur le terrain pour répondre aux besoins repérés.
- Une épicerie sociale rénovée et inaugurée, avec une vraie plus-value sur les conditions d'accueil des bénéficiaires mais aussi un engagement pour améliorer l'ergonomie du matériel utilisé par les bénévoles.
- Un ancrage dans le maillage territorial toujours fort grâce au développement partenarial fort maintenu par le CCAS.
- Implication du CCAS au projet « La Promenade », avec l'attribution des logements sociaux de la Résidence Intergénérationnelle, mais aussi la poursuite du suivi de l'élaboration de son projet de vie sociale.

Quelques données chiffrées

- ❑ Nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale en légère baisse entre 2024 et 2025
- ❑ A noter la baisse du nombre de bénéficiaires en 2020 qui s'explique par la fermeture de l'épicerie sociale durant 3 mois et un passage sur un système de bons alimentaires.
- ❑ Une hausse pourtant amorcée depuis 2021, avec une augmentation progressive du nombre de ménages bénéficiaires mais aussi du nombre total de personnes soutenues.



Les recettes du CCAS

- Communauté Européenne d'Alsace
- Caisse d'Allocations Familiales
- Association Nationale des Epiceries Sociales et Solidaires
- Ville de THANN
- Dons de particuliers et d'entreprises

- Les recettes qui concernent l'Epicerie sociale sont en légère baisse (dons particuliers et entreprises)
- Déduction faite de la valorisation des charges de personnel pour 141 000 € (dépenses = recettes), les recettes d'administration générales sont :
 - en baisse pour la subvention de la ville par rapport à 2024 (-16 000 €), qui avait été exceptionnellement plus importante en 2024 pour une question d'équilibre
 - en baisse pour les dons divers (- 1 900 €)
 - en légère hausse pour les recettes liées au domaine des personnes âgées (+ 2 200€)

Les recettes de fonctionnement du CCAS de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	29 051,80 €	30 126,74 €	23 554,38 €	27 116,81 €	28 998,60 €	23 293,91 €
PERSONNES AGEES	534,60 €	- €	123,48 €	4 474,70 €	6 222,90 €	8 421,28 €
ADMINISTRATION GENERALE	149 955,39 €	164 465,59 €	176 839,34 €	183 183,12 €	209 802,73 €	204 880,65 €
<i>dont valorisation des charges de personnel</i>	<i>100 391,12 €</i>	<i>116 641,42 €</i>	<i>120 174,16 €</i>	<i>126 075,58 €</i>	<i>141 284,03 €</i>	<i>141 449,70 €</i>
<i>dont subvention ville</i>	<i>46 608,88 €</i>	<i>44 358,58 €</i>	<i>53 825,84 €</i>	<i>49 057,04 €</i>	<i>63 208,70 €</i>	<i>46 801,11 €</i>
<i>dont autres dons divers</i>	<i>2 955,39 €</i>	<i>3 275,59 €</i>	<i>2 839,34 €</i>	<i>8 050,50 €</i>	<i>5 310,00 €</i>	<i>3 420,00 €</i>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						2 000,00 €
Total	179 541,79 €	194 592,33 €	200 517,20 €	214 774,63 €	245 024,23 €	238 595,84 €

Les dépenses du CCAS

- **Epicerie sociale (approvisionnement, charges générales...)**
- **Actions envers les aînés (anniversaires, fête des aînés, services civiques solidarité seniors...)**
- **Subventions aux associations et aux organismes publics**
- **Hébergement et secours d'urgence**

- Les dépenses en faveur des personnes en difficulté sont en baisse (- 14 000€) : légère baisse du nombre de bénéficiaires, maîtrise des stocks...
- Les dépenses pour les actions envers les aînés sont en augmentation (+ 9 000€) : nouveau traiteur pour la fête des aînés...
- Les dépenses d'administration générale sont en légère baisse (dotations aux amortissements + 3 000€, mais stable par ailleurs)

Les dépenses de fonctionnement du CCAS de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPICERIE SOCIALE	34 627,52 €	37 011,98 €	36 229,00 €	39 462,33 €	44 546,45 €	29 736,22 €
PERSONNES AGEES	24 686,84 €	26 643,83 €	30 783,92 €	29 591,25 €	35 304,03 €	44 061,39 €
ADMINISTRATION GENERALE	114 249,72 €	137 374,87 €	140 565,16 €	146 808,38 €	156 112,03 €	152 712,20 €
<i>dont vabrisation des charges de personnel</i>	<i>100 391,12 €</i>	<i>116 641,42 €</i>	<i>120 174,16 €</i>	<i>126 075,58 €</i>	<i>141 284,03 €</i>	<i>141 449,70 €</i>
<i>dont subventions aux associations</i>	<i>9 752,00 €</i>	<i>11 708,00 €</i>	<i>11 650,00 €</i>	<i>10 800,00 €</i>	<i>11 300,00 €</i>	<i>11 246,00 €</i>
<i>dont études</i>	<i>- €</i>	<i>5 280,00 €</i>	<i>4 740,00 €</i>	<i>6 555,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 492,56 €	4 162,27 €	4 113,00 €	4 374,00 €	9 061,72 €	12 086,03 €
Total	179 056,64 €	205 192,95 €	211 691,08 €	220 235,96 €	245 024,23 €	238 595,84 €

L'investissement en 2025

En 2025, des dépenses d'investissement ont été opérées dans le cadre de la rénovation de l'épicerie sociale (acquisition nouveaux matériels).

A noter qu'une subvention d'un montant de 6 500 € a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales, en investissement, pour aider au financement de nouveaux équipements pour l'épicerie sociale (meuble caisse, étalage fruits et légumes, mobilier accueil, tables, aménagement extérieur...). Cette subvention CAF sera versée une fois tous les équipements acquis, sur présentation de factures.

Par ailleurs, une deuxième subvention (2 000€) a été octroyée au CCAS par le groupe Carniato, sur appel à projet transmis par l'ANDES.

<i>Investissement du CCAS - Exercice 2025</i>	
	Recettes
Investissement 2025	14 322,39 €
Excédent d'investissement reporté N-1	12 946,95 €
Total recettes	27 269,34 €
Dépenses	15 185,14 €
Résultat de clôture 2025	12 084,20 €



Les orientations proposées pour 2026

L'augmentation du budget réalisé en 2024 suite aux travaux de l'épicerie sociale a été contenue et maîtrisée en 2025, tout en permettant de poursuivre les aménagements par l'acquisition de nouveaux équipements. En fonctionnement, le CCAS n'ayant vocation à être excédentaire, la subvention de la ville s'ajuste pour un résultat à l'équilibre. La prudence reste de mise, le budget de fonctionnement restant plus fragile que celui d'investissement. Il appartiendra donc au CCAS de continuer à adopter une gestion méticuleuse et raisonnée de ses dépenses, tout en essayant de trouver des nouveaux financements.

Ces différents éléments amènent à proposer les orientations budgétaires suivantes, pour l'année 2026.

Fonctionnement 2026

Le résultat de l'exercice 2025 ne présente pas d'excédent. Les orientations proposées doivent être en adéquation avec les moyens budgétaires du CCAS.

Les orientations budgétaires qui se déclineront pour viser les objectifs suivants :

- **Maîtrise** du budget **épicerie sociale** malgré une probable continuité du phénomène d'inflation et une incertitude sur l'évolution du nombre de bénéficiaires à l'épicerie sociale
- **Stabilisation** du budget des actions envers **les aînés**, qui a fortement augmenté en 2025, tout en maintenant les actions traditionnelles mais aussi les nouveaux projets impulsés.
- **Adapter** la gestion budgétaire en fonction des projets de la nouvelle mandature municipale (élections en mars 2026).

Investissement 2026

Les objectifs proposés pour cette section d'investissement doivent être en corrélation avec le budget prévisionnel 2026 du CCAS, qui reprendra le résultat de l'exercice 2025 (12 084,20€).

En ce qui concerne l'investissement, les orientations budgétaires concernent principalement les derniers besoins à **l'épicerie sociale**, à l'issue de la réhabilitation qui s'est déroulée en 2024/2025 :

- Continuer d'optimiser la **fonctionnalité** du bâtiment en achevant certaines acquisitions (type tables, matériel ergonomique, mobilier extérieur, aménagement extérieur...);
- Trouver des **solutions techniques** à certains problèmes persistants (isolation tuyaux de chauffage, alerte coupure de courant...)